

# À toutes les étapes...

...Le **gestionnaire de clause sociale** accompagne l'acheteur public, l'entreprise prestataire et le salarié en insertion dans toutes les étapes de mise en œuvre de la clause sociale : avant, pendant et après l'exécution du marché.

## AVANT LE MARCHÉ



### Acheteur

- Choix des marchés et du type de clause,
- Calibrage des objectifs et rédaction de la clause,
- Notation de l'offre « insertion » des entreprises.
- Aide au sourcing.



### Entreprise

- Sourcing.



### Demandeur d'emploi

- Mobilisation du réseau pour anticiper le recrutement.

## PENDANT LE MARCHÉ



### Acheteur

- Suivi d'exécution,
- Comptabilité des heures travaillées.



### Entreprise

- Définition du poste à pourvoir,
- Recherche de candidats,
- Choix des options d'embauche,
- Contrôle d'éligibilité du personnel,
- Mise en relation avec les structures d'insertion.



### Demandeur d'emploi

- Infos des postes à pourvoir,
- Vérification et suivi des engagements des entreprises : tutorat, formation, suivi socioprofessionnel.

## APRÈS LE MARCHÉ



### Acheteur

- Bilan et évaluation d'impact.



### Entreprise

- Suivi du candidat pour une intégration durable en entreprise.



### Demandeur d'emploi

- Si non embauche en entreprise, construction d'un parcours professionnel vers d'autres emplois.